



Ici ou l'Art, les 17 & 18 oct. 2020

Règlement & Conditions générales de participation

1. Règlement général :

L'association estanqu'Arts organise « Ici ou l'Art », dernier estanquet (étape) de la saison, les 17 et 18 Octobre 2020.

Elle offre aux artistes le repas de samedi 17/10 au soir et, pour les artistes venant de loin : l'hébergement.

Nouveauté 2020 : Exposition à l'extérieur (sous barnums) **ET** en salle ; de peintres, photographes, sculpteurs, graffeurs, etc ... à Moliets-et-Maâ et Vieux-Boucau.

Samedi 17 octobre 2020 - Ouverture : aux artistes de 9h à 19h - au public de 11h à 18h.

Dimanche 21 octobre 2018 - Ouverture : aux artistes de 8h à 18h - au public de 10h à 17h.

2. Conditions d'inscription :

- Le dossier de candidature complet doit nous parvenir avant le 5 juillet 2020.
- L'inscription à « Ici ou l'Art » est soumise à l'approbation d'une commission de sélection mise en place par l'association. Cette commission est souveraine pour toute décision.
- Si vous êtes sélectionné, un chèque de 35€ par artiste correspondant à votre participation vous sera demandé (libellé à l'ordre de l'Association estanqu'Arts).
- La participation est soumise à l'acceptation des présentes « Conditions Générales de Participation ».

3. Conditions d'exposition :

- Les artistes sélectionnés s'engagent à participer aux deux journées d'exposition aux horaires mentionnés à l'article 1.
- Aucun thème particulier n'est imposé.
- Tout désistement signalé après le 17 septembre 2020 ne permettra pas le remboursement des frais de participation (sauf cas de force majeure : maladie, hospitalisation, accident, etc ... - justifié dans les quinze jours suivant la manifestation).
- Dans chaque commune, les emplacements sont attribués après tirage au sort.
- A l'extérieur, chaque artiste exposera ses œuvres sous barnum (l'association en fournira un aux artistes qui n'en possèderaient pas).
- Une solution de repli est prévue dans chaque commune. En cas de repli, la surface d'exposition sera réduite, elle passera de 4mL à 3mL.

4. Responsabilité :

L'association estanqu'Arts a souscrit un contrat d'assurance civile générale envers les tiers. Elle décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie, ... des œuvres exposées.

Il est fortement recommandé de contracter une assurance personnelle contre tous ces risques.

Aucune réclamation ne sera admise.

5. Conditions de prise en charge des œuvres :

- L'assurance, le transport et toute manutention relative à l'exposition des œuvres de chaque participant sont à la charge et à l'entière responsabilité des exposants.
- Toute assistance demandée à l'organisation pour la manipulation des œuvres exclu toute responsabilité de l'association.

6. Conditions d'installation des œuvres :

- Des grilles d'exposition seront mises à la disposition des artistes, à raison de 4mL x 2mH par artiste (ou 3mLx2mH en cas de repli).
- L'installation doit être terminée avant l'ouverture de l'exposition, heure à laquelle aucun véhicule ne doit stationner aux abords.
- L'association fournira une table et une chaise par artiste.
- Chaque artiste exposant doit lui-même aménager l'espace qui lui est réservé. Il pourra compléter l'espace avec 1 ou 2 chevalets qu'il fournira. Les artistes devront prévoir leur système d'accrochage. Les sculpteurs se muniront de leur matériel d'exposition.
- Toute œuvre présentée doit rester exposée (ou remplacée) jusqu'à la fin du festival.

7. Conditions d'annulation :

Si météo-France annonce des conditions météorologiques extrêmes déconseillant tout déplacement ou interdisant les manifestations accueillant du public, la décision d'annulation sera prise le vendredi 16/10. Elle sera annoncée sur la page facebook, le cas échéant.

Dans ce cas aucun report de date ne sera envisagé. A ce stade des frais ayant été engagés, aucun remboursement ne sera prévu.

Pour toute prise de décision concernant l'annulation, l'association est souveraine.

La signature de ce document vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.

Nom : Le :

Prénom : « **Lu et Approuvé** » :

Signature :